

AUTO-APPRENTISSAGE EN LIGNE

ACPIR
Rétablir le Succès

Cours d'introduction à l'insolvabilité



Survol du cours

Le système canadien de l'insolvabilité contribue étroitement au maintien de la bonne santé financière des particuliers et des entreprises. En vous familiarisant avec ce système, vous approfondirez votre connaissance d'un domaine en évolution rapide et vous vous ouvrirez à tout un éventail de carrières possibles.

Le *Cours d'introduction à l'insolvabilité* est un cours de base offert par l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) qui vous aidera à acquérir une connaissance approfondie du système canadien de l'insolvabilité. Que ce soit par intérêt pour ce domaine ou parce que vous travaillez au sein d'une organisation qui participe au processus d'insolvabilité, vous vous familiariserez avec les différentes options en matière d'insolvabilité qui s'offrent aux débiteurs, aux créanciers et à d'autres parties prenantes, ainsi qu'avec la façon dont s'y prennent les syndic autorisés en insolvabilité pour administrer les procédures de faillite et de réorganisation prévues par la loi.

Par souci de commodité, nous avons divisé le cours en trois modules d'autoformation en ligne qui peuvent être achevés en moins de six mois. Le cours est offert dans les deux langues officielles, et les inscriptions sont acceptées toute l'année. À part un intérêt pour l'insolvabilité, il n'y a pas d'exigences préalables en matière d'expérience ou autre pour s'inscrire.

Ce cours constitue également la première étape du programme de qualification menant à l'obtention du titre de professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR). Le titre de PAIR est la voie exclusive pour obtenir une licence du Bureau du surintendant des faillites en vue d'exercer la profession de syndic autorisé en insolvabilité. Les syndic autorisés en insolvabilité sont très en demande et travaillent pour différents types d'organisations, dont des cabinets d'expertise comptable, des banques, des cabinets d'experts-conseils, des compagnies d'assurance et divers organismes gouvernementaux. Bon nombre de syndic autorisés en insolvabilité exploitent avec succès leur propre cabinet.

Qu'apprendrez-vous?

- L'histoire et le but du système d'insolvabilité au Canada et le rôle des différentes parties prenantes.
- Les diverses options d'allègement des dettes offertes aux personnes confrontées à des difficultés financières.
- La législation fédérale et provinciale canadienne régissant les procédures de faillite et de réorganisation.
- Les étapes que comporte le processus de faillite et d'insolvabilité, notamment les droits et les protections dont disposent les débiteurs et les créanciers.

Lena Baisheva

« Le *Cours d'introduction à l'insolvabilité* est un programme rigoureux, spécifique à l'industrie, qui m'a permis d'acquérir une base solide dans le domaine. J'ai particulièrement aimé les exemples tirés du monde réel et la présentation pratique des concepts. La structure du cours nous aide à associer la théorie à la pratique, facilitant ainsi la compréhension de sujets complexes. C'est un excellent point de départ pour quiconque s'intéresse à l'insolvabilité ou songe à faire carrière dans ce domaine. »

– Ancienne étudiante





Lambert Long

« Je recommande vivement ce cours aux personnes qui souhaitent approfondir leur compréhension du domaine de l'insolvabilité et de ce que cela comporte. Toute l'expérience, et ce dès l'inscription, s'est déroulée sans heurt, et la façon dont chaque module est subdivisé rend le processus d'apprentissage plus facile à gérer. Ce cours m'a permis d'approfondir mes connaissances de l'insolvabilité, d'améliorer ma pensée critique et de faire des liens entre l'information fournie et le monde réel. »

– Ancien étudiant

Précisions sur le cours

Durée

Les apprenants devraient être en mesure de terminer le cours dans les six mois suivant l'inscription.

Modules

Le cours consiste en trois modules principaux :

1	Notions générales sur l'insolvabilité	Ce module traite des principales notions qu'il faut comprendre dans le contexte de l'insolvabilité, notamment la terminologie liée à l'insolvabilité, le crédit, les structures d'entreprise, ainsi que les parties prenantes et les organisations intervenant dans le processus.
2	Types de procédures d'insolvabilité	Ce module couvre les aspects des procédures disponibles, dont la faillite, les propositions, les arrangements officiels, les mises sous séquestre et les procédures en vertu de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> (LACC), de même que la manière de distinguer quand et pourquoi l'une peut être plus appropriée que l'autre.
3	Activités types d'un SAI en matière d'insolvabilité	Ce module décrit les étapes que suit un professionnel de l'insolvabilité pour évaluer la situation particulière d'une personne et administrer la procédure d'insolvabilité qui convient à la situation, y compris la faillite, la proposition de consommateur et la réorganisation commerciale.

Évaluations et ressources

Questions d'auto-évaluation	Mises en situation	Examen final
Chaque module comporte un ensemble de questions à choix multiples, à réponse courte et à réponse construite.	Les apprenants doivent compléter trois activités d'auto-évaluation pratiques consistant en deux mises en situation illustratives et une mise en situation complète, accompagnées de leurs solutions.	Les apprenants doivent répondre à un examen autoadministré à choix multiples; ils ont deux tentatives pour obtenir la note de passage de 60 %.

Babillard électronique

Les apprenants ont la possibilité d'échanger entre eux et avec l'équipe des Programmes d'éducation de l'ACPIR par l'intermédiaire d'un babillard électronique disponible sur notre plateforme d'apprentissage en ligne D2L, où ils peuvent poser des questions ou faire part aux autres de leurs idées ou commentaires concernant tout aspect du cours.

Frais

Les droits d'inscription au *Cours d'introduction à l'insolvabilité* sont de 950 \$, ce qui comprend tout le matériel de cours, l'accès à des ressources clés comme des liens vers la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et d'autres sources de renseignements importants sur l'insolvabilité, l'accès à notre plateforme d'apprentissage en ligne D2L, ainsi qu'un soutien et une rétroaction continus par l'intermédiaire du babillard du cours.

Processus d'inscription

Nous acceptons les inscriptions en tout temps dans l'année. Une fois que nous aurons reçu le formulaire d'inscription et le paiement des frais, nous vous communiquerons des instructions sur l'accès au matériel de cours et aux ressources sur notre plateforme d'apprentissage en ligne D2L. Pour vous inscrire, cliquez [ici](#).

Personne-ressource

Pour en savoir plus, veuillez nous écrire à education@cairp.ca.

ACPIR
Rétablir le Succès

Association canadienne des professionnels
de l'insolvabilité et de la réorganisation

À propos de l'ACPIR

Avec près de 1 400 membres, L'ACPIR est la principale association au Canada pour la formation et la défense des intérêts des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation et l'élaboration des normes de pratique professionnelle.

141, rue Adelaide Ouest, bureau 450, Toronto (Ontario) M5K 1P2

Tél : 647 695-3090 • Email : info@cairp.ca

© Octobre 2025